



Département de la SEINE-
MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

26

Nombre de pouvoirs

3

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAU ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; HEQUET ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LEGRIS donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LABARRE donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme MARTIN donne pouvoir à M. COMOR.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre LOUCHEL

**2023.17 – Autorisation de signature : Convention avec l'association
Protection Civile Normandie Seine – Feu de la Saint-Jean**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants ainsi que des bénévoles au cours de la manifestation du « Feu de la Saint-Jean » le vendredi 23 juin 2023,

CONSIDÉRANT que l'Association Protection Civile Normandie Seine est appelée régulièrement à exercer des missions de dispositifs prévisionnels de secours,

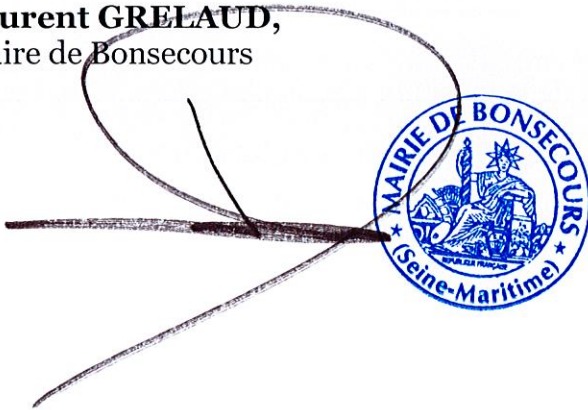
Et après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire à signer la convention entre l'Association Protection Civile Normandie Seine et la Ville de Bonsecours, précisant les principes généraux de cette intervention et établissant les relations fondamentales entre les parties. »

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 29 mars 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230331-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation